

BUSSAC Info



N°85 - Janvier • Février • Mars • Avril 2003



| | | |
|---|--|---|
| <p>PIZZA FLAMME</p> <p>Pizza au feu de bois</p> <p>A BUSSAC (place des chaumes)</p> <p>JEUDI de 17h à 20h</p> <p>NOUVEAUX JOURS DE PASSAGES ET HORAIRES Programme à retirer au camion Passez vos commandes au :</p> <p>06 09 81 78 77</p> | <p>BUSSAC MULTI-SERVICES</p> <p>Alimentation, tabac, presse, Point chaud, dépôt pressing et photos</p> <p>Séverine AUDOUX</p> <p>05 46 97 46 04</p> <p>Ouvert tous les jours Sauf le mercredi 7h30 – 12h30 et 16h – 20h Dimanche et jours fériés 8h30 – 12h 30</p> | <p>MAREE</p> <p>Coquillages, crustacés, poissons</p> <p>Sur les marchés Saintais Du Mercredi au Dimanche</p> <p>Michel CHABOT</p> <p>30, chemin des Chaumes 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 71 80</p> |
| <p>INFIRMIERE</p> <p>Mme Maryline VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 07 74</p> | <p>PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE DEPANNAGE</p> <p>Frédéric GELICUS ARTISAN</p> <p>Les Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 50 65</p> | <p>SCIERIE BRUNETEAU</p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure</p> <p>150, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>Portable 06 63 27 99 22 ou 05 46 93 43 98</p> |
| <p>IMMOBILIERE SANTONGEASE</p> <p>Toutes transactions immobilières</p> <p>Christian MENAUD agent commercial</p> <p>Tél. 05 46 93 55 25 port. 06 72 17 55 68</p> | <p>COIFFURE à DOMICILE DORIANE</p> <p>Vente de produits naturels BEAUTE –FORME BIEN-ÊTRE</p> <p>06 61 74 89 75</p> <p>Sauf le Mercredi et Le Samedi après-midi</p> | <p>FROMAGERIE FINE</p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 53 38</p> <p>E.Mail : sandrefrom@aol.com</p> |
| <p>INSTALLATION DEPANNAGE CHAUFFAGE SANITAIRE</p> <p>Gilles RATEAU</p> <p>2, passage des Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 50 32</p> | <p>PIANO ACCORDEON ORGUE</p> <p>Véronique GAUDIN Professeur de musique 9c, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> | <p>Mme PLANET Françoise COIFFURE MIXTE</p> <p>148, route du Val de Charente 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p> |
| <p>MONGET Thierry CAFE – BAR</p> <p>BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 65 70</p> <p>Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo – Flipper – Baby foot</p> | <p>INFIRMIER LIBERAL</p> <p>Thierry THIBAUDEAU</p> <p>1, allée des Chaumes BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 44 00</p> | <p>MARQUISAUD Père et Fils</p> <p>Entreprise de peinture 11, chemin de la Grand'Porte 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 92 06 65</p> |

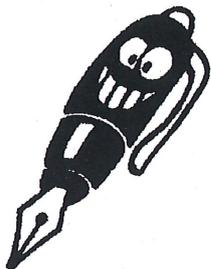
GARAGE - STATION SERVICE DOMINIQUE PEROCHAIN

Réparation mécanique toutes marques

155, route du Val de Charente

Tél / Fax **05 46 74 41 12**

SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

**N° 85
Janvier – Février
Mars - Avril 2003**

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
B. Gaillard, L. Meyze,
J-Luc Marchais,
D. Pubert, M.C. Allinand,
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

imprimé à l'imprimerie de l'Etoile

2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 13/01/2003

5 Conseil municipal du 4/03/2003

7 Conseil municipal du 24/03/2003

Informations locales

10 Etat civil

11 Informations locales

14 Nouvelles de l'école

19 Nouvelles de la bibliothèque

20 Le point sur les travaux

22 CCAS

25 Ca s'est passé à Bussac

27 **Foyer rural**

29 Jumelage

30 La gym

31 Tennis de table - Tennis – Football

32 La boule bussacaise – Association Mélody

33 Revue de presse

En couverture - Eglise Notre Dame de Bussac , les saules de la grand'Porte, Port berteau.

Au dos - Ecole Gustave Courbet, le château, rétable et tableau de l'assomption, bordure de Charente à la grave, les moutons du paviot.

**MAIRIE DE BUSSAC sur CHARENTE - 139, route du Val de Charente
17100 Bussac sur Charente - Tél. : 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com**

Dates à retenir ...

17 mai : repas de la remise en forme
18 mai : randonnée pédestre
23-24-25 mai : spectacle
« Pantin-Pantine »
31 mai : 20 ans du foot
1^{er} juin : brocante
14 juin : fête de l'école
14 juin : fête de la musique
27 juin : AG du foyer rural
13 au 20 juillet : réception des Suisses
15 juillet à 21h : visite des églises de nuit
26 juillet : rallye de saintonge
3 Août : enduro des romains
4 septembre : rentrée scolaire

Petites annonces

Jeune fille de 18 ans cherche pour vacances d'été :

A donner cours d'anglais et d'espagnol de la 6^{ème} à la seconde pour payer ses études de langues. A garder des enfants à son domicile (si possible) à partir de 3 ans 05 46 93 78 44

Mme Yvette MOISY, ses enfants, et plus particulièrement son fils Alain employé communal, et ses petits-enfants, très touchés par la présence de nombreux bussacais aux obsèques de M. Pierre MOISY et par tous les témoignages de sympathie, adressent à tous leurs sincères remerciements.

A DONNER CHATONS (en juin) 05 46 74 45 13

Coin internet

Vous cherchez un job pour les vacances ?

- dans l'hôtellerie → www.lhotellerie.fr,
www.lechef.com
- dans la grande distribution → www.cidj.com
- dans l'animation → www.cidj.com
www.letudiant.fr
- dans la cueillette → www.fnsea.fr
- à l'étranger www.aidemploi.com
www.coolworks.com
www.summerjobs.com

Pour ceux que le monde associatif intéresse, un site consacré aux foyers ruraux :

www.mouvement-rural.org (voir page 27)
ENQUÊTE SUR LE POINT MULTIMEDIA
(voir p. 19)

.....INFO DE LA PREFECTURE
DE CHARENTE-MARITIME.....

RECRUTEMENT D'ADJOINTS DE SECURITE EN CHARENTE-MARITIME

Le gouvernement a annoncé sa volonté de procéder à une modification du statut des adjoints de sécurité sans remettre en cause ni les conditions et modalités de leur recrutement, ni leur emploi. A cet effet, pour 2003, le Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a obtenu la reconduction, au plan national de 13500 postes budgétaires d'adjoints de sécurité.

Il y a actuellement à pourvoir en charente-maritime, suite notamment à la démission d'adjoints de sécurité ayant réussi le concours de gardien de la paix, **entre 5 et 9 postes plus une vingtaine sur liste complémentaire**. Il s'agit de recrutements pour une durée de 3 ans mais qui seront probablement transformés en contrat d'une durée de 5 ans lorsque le nouveau statut des adjoints de sécurité aura été élaboré.

Ce recrutement est ouvert sans conditions de diplômes à tous jeunes garçons et filles, âgés de 18 à 25 ans, physiquement aptes.

IMPORTANT :

- Le dossier de candidature est à retirer auprès d'un des commissariats le plus proche du lieu de résidence, soit pour Bussac à Saintes, place du Bastion.
- Le dossier sera à remettre dans l'un des commissariats du département : aucun dossier ne devra être transmis par voie postale.

➤ Clôture du dépôt des dossiers : le 30 mai 2003 à 16h

➤ Tests psychotechniques : le 26 juin 2003

➤ Commission de sélection : deuxième quinzaine de septembre 2003.

Editorial

Dans à peine un mois, les enfants de l'école primaire Gustave Courbet donneront trois soirées de spectacle à la salle municipale de notre commune. C'est un événement peu banal, fruit des efforts de toute une année, en plus du travail habituel. Ils vont interpréter un conte musical après en avoir appris le texte avec l'aide des enseignants, le chant avec un professeur de musique, et la mise en scène avec un professionnel du théâtre.

Après la période ingrate de l'apprentissage du texte, la première répétition collective a eu lieu avant les vacances de Pâques ; les enfants ont découvert la mise en commun du travail de chacun(e) d'entre eux et c'est déjà autre chose que ce qu'ils s'imaginaient .

Je soutiens ce travail d'ouverture de l'esprit mené par les enseignants et éducateurs.

Les activités culturelles sont en effet précieuses ; elles contribuent au développement de la personnalité des enfants en leur donnant la faculté de porter un jugement sur les événements ou les choses par le savoir qu'ils ont acquis.

Ils progressent ainsi dans la communication avec les autres, et s'ouvrent à des horizons nouveaux, sans que le travail scolaire normal en souffre, bien au contraire.

Je remercie tous les parents, grand-parents, amis qui vont œuvrer bénévolement pour aider au succès de ce projet ; il sera présenté par la Municipalité et l'association de l'école « le cercle populaire » à un concours régional de l'action culturelle dans les petites communes de la région Poitou-Charentes.

Je remercie aussi les mécènes qui ont aidé à la réalisation de ce projet.

Rendez-vous les 23, 24 ou 25 mai prochain à la salle municipale...vous y découvrirez des enfants qui, sur scène, vous étonneront par la qualité de leur prestation.

De beaux souvenirs en perspective !

Christophe DOURTHE

Comme vous le constatez Bussac-Info a changé !

Vous retrouverez cette nouvelle couverture à chaque numéro. Nous avons décidé de confier l'impression du journal à des professionnels, afin d'en améliorer la qualité.

Bonne lecture...

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2003

1- Personnel communal :
modification du temps de travail de deux agents.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes prend en charge à compter du 1^{er} février 2003 le temps de travail des agents affectés au service des repas au restaurant scolaire. Il précise que Mme GELICUS et Mme ALLAMARGOT sont les agents qui assurent cette tâche. En accord avec la Communauté de Communes, il propose de modifier le temps de travail de ces 2 agents de la manière suivante :

-Le temps de travail de Mme ALLAMARGOT passe donc de 17/35^{ème} à 16,4/35^{ème}

- Le temps de travail de Mme GELICUS de 16/35^{ème} à 12,8/35^{ème}

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

2- Personnel communal :
recrutement d'un agent affecté aux remplacements.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au recrutement d'une employée qui assurerait le remplacement des agents d'entretien de l'école affectés à la restauration scolaire, en cas de maladie ou d'absence. Les heures qui seront effectuées lui seront réglées au vu du contrat d'engagement établi entre la Commune et l'intéressée. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3-Aide financière à but culturel de la Coop Atlantique : montant de la participation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 novembre 2002 par laquelle il sollicitait une aide financière à la Coop Atlantique pour des projets culturels en 2003. Il informe le Conseil municipal qu'il a reçu un chèque de

1 500,00 €. Le Conseil municipal adresse ses remerciements au Groupe Coop Atlantique et accepte la participation financière de 1 500,00 €.

4- Conventions pour l'ouverture au public de sentiers de randonnées traversant des propriétés privées et communales

Le Maire présente au Conseil municipal les deux modèles de conventions proposés par la Communauté de Communes du Pays Santon pour l'ouverture au public, d'une part, de sentiers de randonnées traversant des propriétés privées, d'autre part de sentiers de randonnées traversant des propriétés communales (chemins ruraux). Le Conseil municipal souligne toutefois la nécessité de compléter l'article 3 «Les charges de la Communauté de Communes» par la précision suivante :

«Les véhicules à moteur sont strictement interdits sur les portions du chemin traversant des propriétés privées»

5- Aménagement de la cour de l'école : demande de DGE.

Monsieur le maire rappelle que le Groupe Scolaire ayant été restructuré et agrandi, il convient maintenant de procéder à l'aménagement de la cour. Il présente l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 22 954,00 € H.T. Après en avoir délibéré le Conseil municipal sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande.

6- Dissolution du SIVOM Pays Saintonge Romane, adhésion de la C.D.C du Pays Santon au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Vu la 5^{ème} partie du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses Livres II et VII,

Informations municipales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.122-1 et suivants,

Vu l'article 22 de la Loi d'Orientation modifiée n°95-115 du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire,

Considérant la volonté des Communes composant le Pays de Saintonge Romane de participer aux politiques contractuelles des Pays,

Considérant la volonté des Communes composant le Pays de Saintonge Romane d'élaborer un schéma de cohérence territoriale,

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

Article 1^{er} :

En application de l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités territoriales, il est procédé à la dissolution du SIVOM du Pays de Saintonge Romane.

Article 2

En application de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal approuve :

- l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Santon au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,
- le transfert des biens et des personnels du SIVOM du Pays de la Saintonge Romane nécessaires à l'exercice des missions au dit Syndicat Mixte.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2003

1- Personnel communal : modification du temps de travail de deux agents.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes prend en charge à compter du 1^{er} février 2003 le temps de travail des agents affectés au service des repas au restaurant scolaire. Il précise que Mme GELICUS et Mme ALLAMARGOT sont les agents qui assurent cette tâche. En accord avec la Communauté de Communes, il propose de modifier le temps de travail de ces 2 agents de la manière suivante :

-Le temps de travail de Mme ALLAMARGOT passe donc de 17/35^{ème} à 15,20/35^{ème}

- Le temps de travail de Mme GELICUS de 16/35^{ème} à 12,8/35^{ème}

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Cette délibération annule et remplace celle du 13 janvier 2003.

2- Vente des anciens bureaux de l'école.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de vendre les anciens bureaux de

l'école stockés dans l'atelier communal. Le Conseil municipal décide leur vente à raison de 20,00 € pièce.

3- Groupama : proposition d'indemnisation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un litige avait opposé la Commune à l'Entreprise CURTY lors d'un sinistre à la classe enfantine. Il fait savoir que notre Compagnie d'Assurance a réglé ce différend. L'indemnisation s'élève à 153,67 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des eaux.

Le Maire donne connaissance des délibérations prises par le Comité du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime au cours de ses réunions des 28 juin et 6 décembre 2002 acceptant l'adhésion de 24 collectivités.

Le maire se félicite de ces nouvelles adhésions qui vont renforcer les structures du Syndicat des eaux, ainsi que le mécanisme de solidarité qui relie la grande majorité des communes du Département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime dont les liste 5 et 6 sont annexées aux délibérations du Comité des 28 juin et 6 décembre 2002.

5- Modification des statuts du Syndicat des Eaux.

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 6 décembre 2002 par laquelle il a été décidé de porter de 13 à 17 le nombre de membres du Bureau, de façon à avoir une meilleure représentation géographique.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ donne son accord à la modification statutaire précitée.

6- Construction d'une piste cyclable entre la route de Beauchail et le chemin de la Closnerie : demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé de réaliser une piste cyclable entre la route de Beauchail et le chemin de la Closnerie. Il rappelle que les terrains nécessaires ont été acquis et que le remblaiement a été réalisé.

Il présente le dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement ainsi que l'estimation qui s'élève à 24 964,25 E H.T. Le Conseil municipal sollicite une aide du Conseil Général pour sa réalisation.

7- Acquisition d'une parcelle en vue de la création d'un chemin rural.

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition faite par M. et Mme FOUQUET de céder la parcelle cadastrée AC N°47 de 400m² dont ils sont propriétaires. L'acquisition de cette parcelle permettra une desserte des parcelles situées à l'arrière de celles déjà construites. Le Conseil municipal, constatant cet intérêt, accepte la cession gratuite par M. et Mme FOUQUET à la Commune. Il autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

8- Acquisition de terrain en vue de l'élargissement d'un chemin rural.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du bornage de la propriété de M. et Mme REIX, il convient, en accord avec eux, que la Commune acquiert une bande de 50 cm de large sur 50 mètres de long afin de porter la largeur du Chemin à 3 mètres sur toute sa longueur. La Commune prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais d'acte. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

9- Questions diverses.

➤ Le Maire informe le Conseil municipal que la D.R.A.C lui a fait savoir que l'Église ne sera pas classée Monument Historique.

➤ Le Maire donne également connaissance du courrier informant les Maires des regroupements des Brigades de Gendarmerie en Communautés.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été demandée au SDEER pour extension du réseau EDF pour alimentation du cimetière.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2003

Le Maire ouvre la séance et précise que c'est la dernière réunion de Conseil à laquelle assiste M. RAULT, Maire-Adjoint, qui a souhaité démissionner au 31 mars. M. le Maire le remercie, comme il l'a déjà fait lors de la réunion publique du 11 mars, pour tout ce qu'il a fait pour la Collectivité. Ses remerciements vont aussi à Mme Claudine RHE, également démissionnaire au 31 mars.

1- Vote du Compte Administratif 2002.

Après sa présentation par Madame DURAND Françoise, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de gestion du Receveur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion établi par Monsieur le receveur.

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 24 mars 2003 le Compte Administratif 2002 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 99 853,23 €

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- * un solde d'exécution global de 7 814,57 €
- * un solde de restes à réaliser dépenses de 12 200,41 €
- * un solde de restes à réaliser recettes de 24 282,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à 42 746,39 €

VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2002

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2003

* décide d'affecter au budget de l'exercice 2003 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 77 003,00 €.

4- Budget Primitif 2003.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du B.P 2003 et par la suite la section d'investissement. Le Conseil municipal vote ce budget ainsi équilibré

* Dépenses et recettes de fonctionnement : 557 015,00 €

* Dépenses et Recettes d'investissement : 118 758,40 €

Les principales opérations retenues sont :

- 1) Acquisition de matériel informatique et photocopieur
- 2) Prolongation de la Piste Cyclable entre Beauchail et la Closnerie
- 3) Aménagement d'une partie de la cour du Groupe Scolaire
- 4) Pose de bordures entre Chez Berteau et le Carrefour de la Croix

5- Vote du Taux des Taxes.

Le Maire explique au Conseil que la commune doit financer les travaux du collège Agrippa d'Aubigné comme le Président du Conseil Général en a fait la demande aux Communes il y a deux ans.

Le montant de la participation demandée à la commune de Bussac est proportionnel au nombre d'élèves scolarisés au collège en septembre 1998 (soit 57 élèves). Ceci correspond à une somme de 27720 € , ce qui représenterait une hausse de 10% des impôts si l'on voulait la financer ainsi.

Informations municipales

Le Maire propose au Conseil une augmentation de la fiscalité de 4,5% , et va solliciter le Président du Conseil Général pour un étalement du paiement de la facture sur trois exercices budgétaires. Le Conseil municipal accepte une augmentation du taux de 4,50% pour la Taxe d'habitation et le Foncier Bâti, sans changement pour le non-bâti, par 12 voix pour et 1 abstention.

| | TAUX 2002 | TAUX 2003 |
|-------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 9,00 | 9,41 |
| Foncier Bâti | 17,78 | 18,58 |
| Foncier non Bâti | 41,60 | 41,60 |

6- Budget annexe du lotissement «Les Grands Champs».

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil municipal vote le budget du lotissement ainsi présenté :

* Dépenses et Recettes de

fonctionnement : 295 594,34 €

* Dépenses et Recettes d'investissement :
147 797,17 €

7- Démission d'un Adjoint et d'une Conseillère municipale.

Le Maire confirme ce qui a été dit en début de réunion, à savoir la démission de Monsieur Paul RAULT, Maire-Adjoint et de Mme Claudine RHE, Conseillère municipale, au 31 mars. Il informe le Conseil municipal qu'il transmettra les lettres de démission à Monsieur le Préfet, sous couvert de Monsieur le Sous Préfet.

8- Exercice du Droit de Prémption sur un bien sis aux Bacheliers.

POUR : 12 ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu de Maître BELLOCHE le document lié à l'exercice du droit de prémption sur le bien appartenant à Madame DIAZ, cadastré section AC

N°105 et 294 et sis Chemin des Bacheliers, pour une superficie de 788m².

Il demande au Conseil municipal son avis sur l'acquisition de cette maison. Le Conseil municipal, constatant que la situation de cette propriété bâtie représente une bonne opportunité pour la Commune de par sa proximité de la Mairie et du Groupe Scolaire, accepte que Monsieur le Maire exerce son droit de prémption sur ce bien.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

9- Acquisition d'un bien à usage associatif : demande subvention au Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a souhaité exercer son droit de prémption pour acquérir un bien sis aux Bacheliers, dont la valeur est estimée à 51 833,00 €. Le Conseil Municipal constatant l'intérêt d'acquérir cette propriété bâtie située à proximité de la Mairie et de l'école, sollicite une subvention du Conseil Général au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes, tenant compte du fait qu'une O.P.A.H (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) est en cours sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon.

10- Souscription d'un emprunt auprès de la caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan pour acquisition d'un bien.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 52 000,00 € destiné à financer l'acquisition d'une propriété bâtie sise aux Bacheliers. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un

montant de 52 000,00 € et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 10 années, au taux fixe de 3,74%.

Article 2 : La commune de Bussac sur Charente s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : La commune de Bussac sur Charente s'engage à régler les frais de dossier qui figureront au contrat de prêt.

Article 4 : Les fonds seront versés à l'emprunteur par chèque barré, et établi à l'ordre de Monsieur le Percepteur de Saintes-Banlieue.

Article 5 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

11- Acquisition de parcelles en vue de la création d'un chemin rural.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les propriétaires des parcelles qui jouxtent le chemin cadastré AC N°47 acceptent de céder à la Commune, à titre gracieux, les parties de leur terrain qui permettront d'élargir le dit chemin. Le Conseil municipal, constatant l'intérêt de ces acquisitions, autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

12- Questions diverses

* Monsieur le Maire précise que l'employé en CEC effectuera 31 heures par semaine à partir du 1^{er} avril 2003 au lieu de 30 heures.

* Le Maire informe le Conseil municipal d'un texte de motion préparé par la Communauté de Communes du Pays Santon quant à la menace de fermeture de l'Agence de la banque de France sise à Saintes. Le Conseil municipal en accepte les termes et s'associe.



Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Alice Camille Pénélope PELTIER née le 18 janvier 2003, fille de M. PELTIER Marcel et Mme COULON Agnès, 4 Chemin de la Sablière
- Cassandra Charlotte GRAVAILLAC née le 22 janvier 2003, fille de M. GRAVAILLAC Sébastien et Mme CHAPEAU Estelle, 45 Chemin des Pins
- Marie Nadège FOUCHIER née le 13 février 2003, fille de M. FOUCHIER Guillaume et Mme MOREAU Séverine, 15 Chemin des Judets.
- Alan Alain CHOUX né le 22 février 2003, fils de M. et Mme CHOUX Frédéric, 1 Allée des Près Mailleaux.
- Quentin Jean Pascal DIARD né le 21 mars 2003, fils de M. DIARD Wilfrid et Mme MALLET Vanessa, 3 B Impasse des Pièces de Montvollant.

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Marilyne DURAND et Manuel MATROL qui se sont unis le 20 avril 2003

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Christiane Roberte GOUCHON née PELLE, habitant 31 Route de Beauchail et décédée le 3 mars 2003 à Saintes.
- Jean Robert CARTIER, habitant 2 Chemin des Bacheliers et décédé le 20 mars 2003 à Bussac sur Charente.
- Angèle CAILLEAU née LADRAT, habitant 9 Chemin des Bacheliers et décédée le 9 avril 2003 à Bussac sur Charente.

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en mai, juin, juillet, août 1987, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans.

Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



Informations locales

14 JUIN 2003 : FETE DE LA MUSIQUE

La municipalité associée au Foyer Rural reconduit la manifestation annuelle où tous les habitants de la commune sont conviés.

Votre participation est cependant indispensable pour la réussite de cette soirée. Comme les années précédentes, nous vous invitons vivement à nous faire partager votre passion pour la musique, le chant, la danse...

Petits et grands, n'hésitez pas à monter ce soir là sur notre modeste scène et vivre avec la population un moment très sympathique et toujours convivial.

Il y a de nombreux talents à Bussac et nous serions heureux de les découvrir ou de les revoir à l'occasion de cette fête. Comme l'an passé, le foyer rural assurera un service de restauration rapide et Pascal Begaudeau redeviendra D.J. pour la soirée.

Réservez votre soirée du 14 juin ; nous serons ravis de vous accueillir place d'Oron la Ville.

* Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation, nous demandons à tous les volontaires de bien vouloir s'inscrire en mairie avant le 13 juin.



Fête de la musique 2002.

COURSE RELAIS

Le 22 mai, une course relais organisée par le Comité de Jumelage de la Commune de Les Herbiers (85) traversera Bussac entre 20 et 22 heures pour rejoindre sa ville jumelée Coria en Espagne.

**Il n'y aura qu'un seul coureur suivi d'un mini bus avec un gyrophare.
Si vous l'apercevez, encouragez-le !**

Bientôt les vacances ?

Attention aux cambriolages !

Voici quelques conseils...

* Vous sortez ? Limitez les risques !

⇒Pensez à fermer consciencieusement vos fenêtres et votre porte d'entrée.

⇒Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur.

⇒N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par une ou deux serrures complémentaires.

⇒Ne conservez aucune somme d'argent importante.

⇒Ne gardez aucun objet de valeur en évidence.

⇒N'enregistrez pas de messages sur votre répondeur téléphonique faisant état de votre absence prolongée.

⇒Demandez aux services de la Poste ou à l'un de vos voisins de conserver votre courrier.

⇒Indiquez à vos amis et voisins la durée de votre absence.



* Vous êtes victimes d'un cambriolage...

⇒Faites appel immédiatement à la Police ou à la Gendarmerie.

⇒Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés.

⇒Dressez une liste complète de l'ensemble des éléments disparus ;

⇒Déposez plainte à la Gendarmerie et demandez une attestation de dépôt de plainte pour votre assurance.

⇒Faites opposition le plus tôt possible auprès de votre banque pour les modes de paiement qui vous ont été dérobés.

⇒Faites opposition par lettre recommandée à la Chambre Syndicale des Agents de Change si des titres ou des valeurs mobilières ont été volés.

⇒Remplacez rapidement toutes vos serrures et verrous.

Prélèvements faits à des fins domestiques

Pour gérer de manière efficace la ressource en eau et notamment les ressources présentes dans les nappes souterraines, il est nécessaire de connaître parfaitement la pression subie par le milieu et plus particulièrement le volume des prélèvements qui y sont opérés .

Les prélèvements d'un débit supérieur à 40m³/jour doivent faire l'objet d'une instruction au titre de la Loi sur l'Eau. Par ce biais, leurs conséquences sur les nappes souterraines sont connues.

En revanche, les prélèvements par forage dont le débit est inférieur ou égal à ces deux chiffres - c'est à dire ceux qui sont considérés comme domestiques - ne sont pas soumis à de telles procédures.

Informations locales

Un seul moyen existe pour avoir connaissance du volume prélevé à des fins domestiques par des particuliers, et de pouvoir apprécier de la manière la plus exacte possible l'état de la ressource.

Il s'agit de la déclaration qui doit être faite à la Direction régionale de l'Industrie, de la

Recherche et de l'Environnement à Poitiers, pour la réalisation de tout forage d'une profondeur supérieur à 10 mètres.

Il est donc particulièrement important, lorsque vous faites réaliser un forage, de respecter cette obligation et de préciser le volume que vous entendez prélever ainsi que la durée journalière prévue du prélèvement. L'eau est un bien commun et précieux. Il est indispensable de le protéger.

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de la Charente Maritime

Vous partez en voyage à l'étranger ?

Pour vous aider à préparer votre séjour, les caisses primaires de la région Limousin-Poitou-Charentes vous proposent un nouveau service : **Le Pack voyageur**.

Le pack voyageur est un guide de la taille d'un passeport qui regroupe des informations pratiques liées :

- à la prise en charge de vos dépenses de santé lors de vos vacances,
- aux précautions à prendre en matière de santé et d'hygiène (réalisé en collaboration avec l'institut Pasteur de Lille),
- aux contacts ou adresses utiles.

Le **Pack voyageur** est à disposition de tous les voyageurs .

Avant votre départ en vacances, vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire auprès de votre CPAM (dans les points d'accueils ou par Internet au www.cpam-larochelle.fr) ou sur simple demande dans les agences de voyage du département. Quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

Tri sélectif

Récapitulatif pour Juin, Juillet, Août et Septembre

| TOUS LES JEUDIS | | |
|---|---|--|
| <u>Emballages recyclables</u> Bouteille plastique, boîtes métalliques, briques, cartonnettes | <u>Verre</u> Bouteilles, bocaux, pots en verre. | <u>Papiers</u> Journaux, magazines, prospectus . |
| 5 juin | | 12 juin |
| 19 juin | 26 juin | |
| 03 juillet | | 10 juillet |
| 17 juillet | 24 juillet | |
| 31 juillet | | 7 août |
| 21 août | 28 août | |
| 04 septembre | | 11 septembre |
| 18 septembre | 25 septembre | |

Pensez à sortir vos contenants le mercredi soir après 19h00

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande. Prendre Rendez-vous au 05.46.98.07.19

Nouvelles de l'école

Les inscriptions pour la rentrée 2003 se feront durant le mois de mai. La directrice inscrira les enfants qui auront 3 ans avant le 31 décembre après prise de rendez-vous. Les parents devront avoir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Pantin, Pantine

Le spectacle est en bonne voie, les textes sont connus de tous les enfants, le costumier, Patrice Loizeau, est venu prendre les mesures et Jean Louis Gonfalone, le metteur en scène, commence à intervenir le lundi 28 avril, les couturières vont devoir prendre des et aiguilles dès cette même date.

Les trois représentations auront lieu le vendredi 23, le samedi 24 et le dimanche 25 mai, à 20h30.

Pensez à réserver vos places à l'avance.

Une billetterie sera mise en place à partir du 10 mai.

Des numéros de téléphone vous seront proposés dans quelques jours.

Pour toute information, prenez contact avec l'école ou la mairie.



La fête de l'école aura lieu le samedi 14 juin avec les spectacles des classes maternelles, diverses animations par les grands, une exposition sur les oiseaux et autres travaux et la traditionnelle kermesse.

Le carnaval de l'école Gustave Courbet



Nous sommes partis de l'école à 10H30. Les petits ont donné la main aux grands et après nous sommes sortis de la cour. On est passé devant le bar. On est allé dans la cité. On a fait un arrêt puis on est reparti vers l'école.

Là, on a fait une ronde. La directrice était déguisée en loup. Puis, elle a dit aux petits de venir chercher les bonbons. Ensuite, ce fut le tour des grands.

Enfin, on est rentré en classe. C'était une belle matinée.

La directrice était déguisée en loup, madame Ferrer a pris une poubelle à recyclage. Elle avait mis des bonbons dans la poubelle à recyclage, et on a fait une ronde. Madame Ferrer a lancé les bonbons et on s'est jeté dessus. On a donné des bonbons aux petits.

On s'est bien amusé.

Puis, les maîtresses ont distribué des bonbons aux petits. Ensuite, elles ont jeté les bonbons dans la cour pour les plus grands. Il y a eu aussi des photos.



Le matin, les enfants sont venus déguisés, d'autres se sont déguisés dans leur classe. Tous les enfants sont partis de l'école et ont défilé dans Bussac.

Après, on est revenu dans la cour de l'école. Les petits ont donné la main aux grands. On s'est rassemblé dans la cour et on s'est mis en rondes.

Le déguisement de Jordan



Jordan était déguisé en égyptien, son costume était noir et vert. Il portait une épée. Il avait un foulard sur la tête.

Jordan avait un déguisement très réussi.

Les ateliers de Thierry :

- la gymnastique

. Les élèves de CE1 - CE2 font de la gymnastique avec un animateur qui s'appelle Thierry Guiraud , et qui vient tous les mardis de 12 h à 12 h 55 .

Ils font du cerceau : ils le lancent pour le faire revenir , le faire tourner autour du corps .

Ils s'amuse bien avec Thierry, pendant les activités gymniques .

. On s'échauffe en courant autour de la salle de gym.

On fait du cerceau ,du houla-hop avec le cerceau.

On monte à la corde, on fait du trampoline.
J'aime bien la gym. Dorian

- « le hockey »

Au mois de février , Thierry est venu apprendre aux enfants de CE1/CE2 à jouer au hockey .

La règle principale était de ne pas lever la crosse pour tirer fort la balle sinon , on était expulsé du terrain . les enfants avaient un casque et ce sont les bleus qui ont gagné

Les poissons d' avril

Le 4 avril , on a fabriqué des poissons d' avril . On les a coloriés et on les a découpés .

On les a mis sur des feuilles de couleur orange , violette et jaune .



Un musée des végétaux dans la classe

Avec madame Barrier , au CE2 – CM1, on a fait des expériences avec des végétaux. On a ramassé et on a rassemblé des parties de végétaux .

On a exposé :

- des pommes de pin ;
- des bouts d'écorce et de tronc de chênes ;
- de la mousse ;
- des branches ;
- de l'aubier de tilleul (c'est une partie de l'écorce du tilleul) ;
- des champignons trouvés sur les branches ;
- du lichen gris et jaune ;
- une bogue de châtaigne ;
- du chèvrefeuille ;
- du cèdre bleu ;
- du sapin ;
- une branche de pin parasol ;
- des feuilles séchées ;



On a mis tout cela en exposition sur des tables de la classe et on a écrit les noms sur des papiers pour dire ce que c'est .

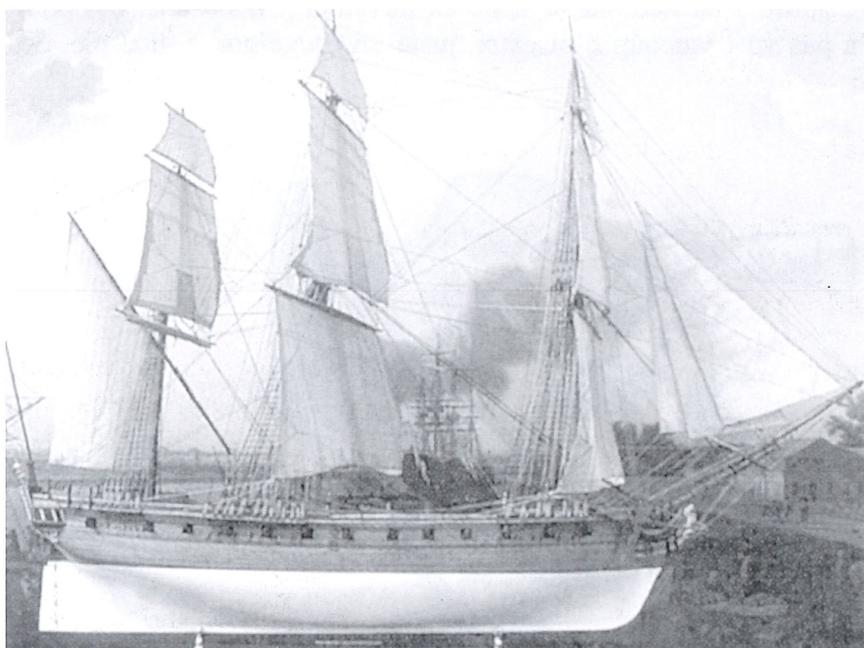
Un autre jour , on a pris une feuille et on a dessiné un arbre .

On a collé des branches , des bourgeons .
Jeudi , avec les petits du CP/CE1, on est allé dans les bois , et dans les vignes autour de Bussac .

On a ramassé des fleurs et des bourgeons .
Les CE2 CMI

Une sortie à Rochefort

Le jeudi 3 avril, nous sommes allés à Rochefort visiter le chantier de l'Hermione. L'Hermione était une frégate, vaisseau rapide de l'époque de Louis XVI. Elle a servi à transporter Lafayette en Amérique pour prévenir les Américains que le roi de France les aiderait à lutter contre l'Angleterre.



Le bateau construit à Rochefort est une réplique de l'Hermione. Il mesure 45 m de long sur 11 de large. A l'époque de Louis XVI, il avait fallu sept mois à une équipe de 800 ouvriers pour construire cette frégate. De nos jours, il faudra une dizaine d'années à une équipe de onze à quatorze compagnons pour la reconstruire.

Lorsqu'elle sera terminée, l'Hermione refera son voyage vers l'Amérique puis reviendra à Rochefort où on pourra la visiter.

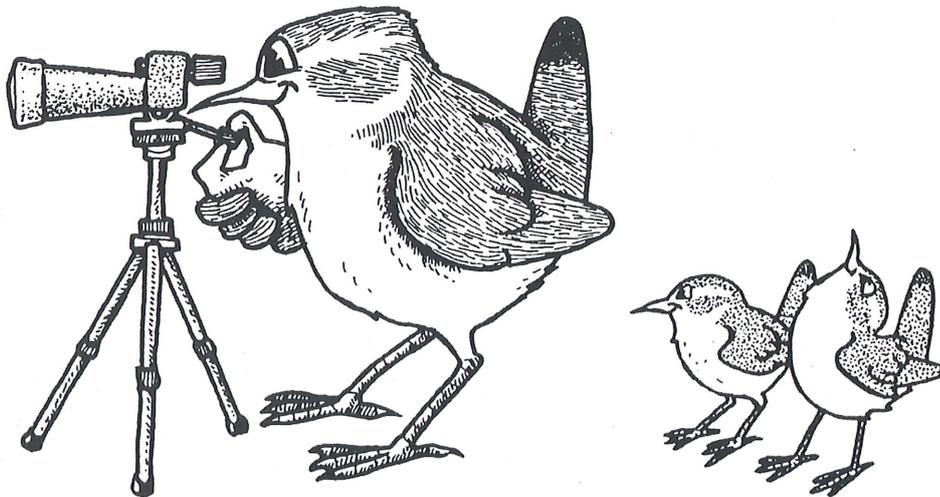
L'après-midi, nous sommes allés visiter la station de lagunage de Rochefort. Cette station purifie les eaux usées de Rochefort. Elle permet de rejeter de l'eau propre dans la Charente qui se jette à son tour dans l'Océan. Cela évite la pollution des plages et des parcs à huîtres. Comme cette purification se fait de manière naturelle (filtration, soleil, vent), cela permet le développement de nombreux micro-organismes qui servent de nourriture aux oiseaux. Nous avons pu observer des cygnes, des canards et de nombreux échassiers. - LES CM1-

A la découverte des oiseaux

Depuis l'automne, la classe de CP-CE1 travaille sur les oiseaux avec Olivier Douhaud, animateur de l'environnement.

Pour commencer, on a appris les différentes parties du corps, on a appris aussi à identifier les oiseaux et Olivier nous a donné des fiches pour observer l'oiseau vu et des fiches-documents qui présentent les principaux oiseaux d'Europe.

On a fait des sorties dans la nature pour les observer ; on a utilisé les jumelles et une lunette. La première sortie a eu lieu sur le stade en novembre. Il faisait froid pour la première fois alors on n'a pas vu beaucoup d'oiseaux, juste un rouge-gorge, une pie, des corneilles et un merle.



La sortie d'hiver s'est passée dans les chemins et les prairies derrière le cimetière. On a vu une buse variable, des faucons crécerelle, des mouettes, un rouge-gorge, une pie bavarde.

Mardi 8 avril, nous sommes retournés au même endroit. Il faisait froid et il y avait du vent d'est, mais on a vu des hérons cendrés en vol, deux mésanges bleues et une mésange charbonnière, des hirondelles, un rouge-gorge, des geais des chênes, une pie, des merles, des corneilles, des bergeronnettes grises et on a entendu le coucou et la buse variable.

Pour le carnaval, on a fait des masques d'oiseaux, on est en train de faire une chouette pantin. On a aussi appris à dessiner des oiseaux, on joue avec un CD Rom sur les oiseaux du jardin, on a fait des jeux de bérêt sur les chants.

Et puis, aussi, pendant l'hiver, on a nourri les oiseaux de la cour de l'école. Vous pourrez venir voir l'exposition de nos travaux en juin pour la fête de l'école.

Texte collectif des CP-CE1

Nouvelles de la bibliothèque



- **Du 17 au 28 mars, la bibliothèque a ouvert ses portes à l'exposition des Moulins en Aunis et Saintonge.** Tous les documents ont été fournis gracieusement par le Conseil Général et la Bibliothèque Départementale de Prêt. Cette exposition a permis aux écoliers d'approfondir leur travail sur l'environnement, à un artiste peintre de notre commune de trouver l'inspiration pour une nouvelle toile et peut-être à de nombreux bussacais de mieux connaître le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui en Saintonge.
Merci à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cette exposition.
- **Enfin ORPHE 1^{er} est là :** le logiciel tant attendu est installé. Après de nombreux soucis, la gestion informatique de la bibliothèque va pouvoir se mettre en place. Mais pour cela, les bénévoles vont devoir accomplir un énorme travail et saisir toutes les données de chaque livre et chaque lecteur sur le logiciel. Nous leur souhaitons bon courage et chapeau à toutes, car beaucoup ne maîtrisaient pas l'informatique et cette sacrée « souris », mais leur motivation et leur ténacité sera venir à bout de ce long et fastidieux travail.
- **Bien sûr les bébés lecteurs** continuent à se retrouver régulièrement autour du tapis et chaque fois ils sont entre 9 et 11 à écouter Claudine et Josiane leur conter, voire leur mimer, tous ces merveilleux livres choisis avec attention. Ces séances aussi bien appréciées des petits lecteurs que de leurs accompagnatrices seront proposées les vendredis 6, 13, 20 et 27 juin. Le rendez-vous à tout ce petit monde est donné à la bibliothèque et si impossibilité, merci de le faire savoir.
- **Vous avez été une vingtaine à répondre à l'enquête sur le point multimédia** et certains désirent avoir accès à l'ordinateur de la bibliothèque pour mieux maîtriser l'outil informatique ou pour créer différents ateliers. Pour répondre au mieux à ces demandes et commencer à organiser des séances, les bénévoles du point multimédia et les élus vont programmer prochainement une première réunion. Nous demandons à tous ceux qui ont répondu positivement pour venir au point multimédia de se faire connaître en mairie auprès des secrétaires afin qu'une invitation leur soit adressée.

Le point sur les travaux

Le Bourg



- La fin des travaux d'enfouissement des réseaux était programmée pour la deuxième semaine d'avril. L'entreprise Rivet pour le compte d'EDF a démonté les lignes. Malheureusement l'entreprise travaillant pour France Télécom a pris du retard et ne devrait intervenir que fin avril. Les employés communaux ont pour leur part effectué les raccords de béton lavé sur les trottoirs.

- A l'angle du chemin du Cimetière ils ont également posé un regard qui doit collecter les eaux pour les diriger vers le réseau pluvial et résoudre les problèmes d'écoulement d'eau constaté dans ce secteur depuis quelques temps. Il faut attendre les prochaines fortes pluies pour tester l'efficacité de cet ouvrage...

- Les abords de l'église seront donc prêts pour accueillir le **15 juillet prochain à 21 heures** les visiteurs des églises de nuit. Cette manifestation gratuite, organisée par la Saintonge Romane est ouverte à tous, elle permet de faire découvrir et de mettre à l'honneur le patrimoine local.

Lotissement des Grands Champs

La viabilisation de la quatrième tranche étant terminée, les travaux de construction des huit logements de la SEMIS ont débuté fin mars. La construction de cinq maisons individuelles est aussi programmée.

Signalétique

Un programme de pose de panneaux de signalisation est entamé depuis quelques mois. Il est destiné à remplacer ou à remettre en état les panneaux vétustes et à améliorer la signalisation existante.

Sentier de randonnée



Des travaux importants ont été réalisés sur le futur sentier de randonnée. Le chemin des Moulins a été réouvert, les arbres morts ont été déblayés et le puits de carrière comblé. Un accord avec les propriétaires de la parcelle voisine va permettre d'aménager au mieux ce secteur. Il faut maintenant parfaire la sécurisation du site qui borde les carrières.

Dans la vallée de Rochefollet, grâce à l'accord de tous les propriétaires privés concernés, les employés communaux ont procédé à la réouverture du sentier qui était fortement encombré d'arbres couchés depuis la tempête. Les employés communaux ont travaillé dans des conditions difficiles compte tenu de la configuration des lieux et du nombre



d'arbres couchés. La qualité du travail accompli permet aujourd'hui la découverte d'un des sites les plus remarquables de la commune. Quelques passages doivent cependant être sécurisés pour accueillir les randonneurs petits et grands dans les meilleures conditions.

Espaces verts



Le mois de février a permis de procéder à la taille des arbres situés dans les espaces publics.

Certains massifs situés en bordure de la Route du Val de Charente ont été arrachés. Les végétaux qui y étaient plantés avaient mal vieilli ou étaient peu adaptés. Sur les conseils du responsable des pépinières de la ville de Saintes, les massifs resteront labourés le temps de venir à bout des mauvaises herbes. Des projets de composition de nouveaux massifs seront élaborés ultérieurement avec lui. Des plantations de végétaux ont été réalisées au cimetière et devant l'entrée de l'église où des rosiers remplacent désormais le buis devenu envahissant.

Travaux voirie

Une réflexion des élus est engagée depuis plusieurs mois afin d'aménager l'entrée de l'agglomération en venant de Saintes. En effet dans ce secteur de nombreux problèmes se posent : revêtement dégradé, écoulement des eaux mal maîtrisé, cheminement des piétons ou des cyclistes dangereux, sortie des riverains peu aisée. Des réunions avec les responsables des services du Département et avec ceux de la DDE permettent d'envisager des travaux pour 2003.

Travaux à l'école

Les employés communaux ont profité des vacances scolaires pour réaliser des travaux à l'école. Ainsi, durant les vacances de février ils ont réalisé un placard supplémentaire dans la salle de motricité. Durant les vacances de Pâques divers travaux de peinture ont été réalisés. Dans la cour des maternelles, un portail a été installé et la surveillance de la cour sera plus aisée. De plus il devrait être beaucoup moins simple à escalader même pour les plus agiles...

Dans le même ordre d'idée, une remise en ordre de la clôture de l'école a été réalisée, le grillage très sollicité a tendance à mal vieillir.

CCAS

NOCES D'OR DANS UNE GRANDE FAMILLE BUSSACAISE



En ce début de mois de mars, Odette et Henri TEISSEIRE ont été fortement sollicités pour fêter les nombreux mais heureux événements familiaux : naissance d'une petite fille, 70 ans d'Odette, noces d'Or du couple. C'est à cette occasion que nous les avons rencontrés pour leur présenter au nom de la municipalité et du CCAS, nos sincères félicitations.

Avec une partie de leurs 7 enfants, 25 petits-enfants et 12 arrières petits-enfants, nous avons retracé autour de quelques coupes de champagne et d'énormes galettes, les 50 années de mariage d'Odette et Henri. Les moments difficiles ont été importants et les peines très lourdes à surmonter. Mais ils ont su nous montrer que le bonheur était présent au sein de cette famille unie, chaleureuse et que les rires ne cessent d'égayer cette maison si joliment fleurie route du Val de Charente.

Nous avons été très touchés de pouvoir partager ces instants en leur compagnie et à nouveau nous leur souhaitons un très bon anniversaire.

AIDE AUX DEVOIRS



Faute de participants, l'aide aux devoirs n'avait pas démarré comme les autres années dans le courant du 1^{er} trimestre scolaire.

Est-ce l'arrivée du premier bulletin trimestriel... toujours est-il que plusieurs familles se sont manifestées en début d'année pour la reprise des séances chaque mardi et vendredi soir. Elles sont encadrées cette année par Alexandre DAUNAS, jeune bussacais actuellement en terminale S.

Si votre enfant est au collège et que vous souhaitez lui faire bénéficier d'un soutien dans l'élaboration de ses devoirs, contactez-nous en mairie.

Nouvelle Démarche de Soins Infirmiers (D S I) Entré en vigueur : 01.02.2003

En résumé...

Parallèlement à l'APA, les caisses d'assurance maladie et les représentants de la profession infirmière ont élaboré ENSEMBLE, un nouveau dispositif :

La Demande de Soins Infirmiers

Cette demande vise à offrir à chaque patient dépendant, un programme de soins personnalisé.

Le travail de l'infirmière sera recentré sur le cœur de son métier, avec le souci d'accompagner socialement les personnes, en recherchant, en lien avec les services sociaux, la solution la mieux adaptée au contexte, tant médical que social.

La prise en charge de cette démarche sera réalisée par l'assurance maladie à 60% pour le taux réglementaire ou à 100% si le malade est exonéré du ticket modérateur.

La D. S. I. étape par étape :

1. Le médecin constate que l'état de santé de son patient nécessite l'intervention d'une infirmière. Il délivre au patient une prescription « DSI » que le patient remet à l'infirmière de son choix.
2. L'infirmière établit une DSI
3. L'infirmière propose sa prescription au médecin traitant à l'aide d'un imprimé « DSI : RESUME » qui tient lieu d'entente préalable.
4. Le médecin prend connaissance de la prescription et y formulera d'éventuelles observations. A partir de la 2^{ème} demande, la prescription, signée par le médecin et l'infirmière est adressée à la caisse de maladie.
5. Une DSI est prescrite pour une durée maximum de 3 mois. (au plus 5 démarches /an pour un patient)

PLAINTES A PROPOS DU BRUIT

Le Maire a été sollicité par certains habitants de la commune qui se plaignent de bruits d'intensité importante à des heures (repas, soirée...) où la qualité de vie collective inciterait au calme.

Nous vous rappelons les recommandations du conseil national du bruit qui préconise la pratique de certaines activités bruyantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Il serait bon que chacun d'entre nous essaie de respecter le calme du voisinage. Pour un événement exceptionnel (soirée festive, utilisation d'outils bruyants...) l'information des voisins permettra d'éviter des conflits inutiles.

MEFIEZ-VOUS DU BRUIT : Attention à vos oreilles !

Le bruit d'un tracteur, c'est 85 décibels, d'une tronçonneuse 95 décibels, d'une tondeuse à gazon 105 décibels. Attention, un bruit supérieur à 85 décibels peut entraîner des atteintes irréversibles de l'audition.

Pensez à vous protéger :

- En limitant votre durée d'exposition
- En réduisant le bruit à la source
- En portant un casque anti-bruit ou des bouchons d'oreille

Les Génériques : Des médicaments à part entière

Efficace et sûr, le médicament générique est parfaitement identique au médicament original. Comme tout médicament, il répond à des exigences strictes et doit apporter les preuves de sa qualité irréprochable.

Pourquoi leur prix est-il moins élevé ?

Parce que le prix des médicaments génériques ne prend en compte que les seuls coûts occasionnés par leur fabrication.

Est-ce que cela change quelque chose pour ma santé ?

Non. Efficace et sûr, un médicament générique est strictement identique au médicament original

Tous les médicaments existent-ils sous forme générique ?

Non, les médicaments encore protégés par un brevet n'existent pas sous forme générique.

Combien existe-t-il de médicaments génériques ?

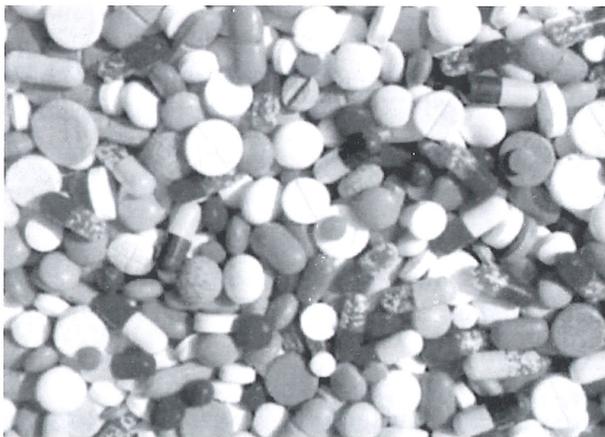
Il en existe un très grand nombre, disponible sous de nombreuses formes. Aujourd'hui, grâce à la diversité des génériques, on peut soigner une grande variété de maladies.

Pourquoi les médicaments génériques soulagent-ils les dépenses de santé ?

Comme leur prix est moins élevé, leur remboursement coûte moins cher à la collectivité. Ils sont remboursés de la même façon que les autres, par les caisses d'assurance maladie et par les mutuelles.

Qui peut proposer des médicaments génériques ?

En plus du médecin traitant, le pharmacien est habilité à substituer un médicament prescrit par un médicament générique équivalent. N'hésitez pas à les demander vous-même à votre pharmacien !



Ca s'est passé à Bussac

Un bussacais à l'honneur...

Monsieur Pierre Audouin est un bussacais discret. Originaire de la région, il a vécu et travaillé longtemps à Saintes avant de venir s'installer dans notre commune en 1998. Sa vie professionnelle a débuté dans le secteur du bâtiment avant de se poursuivre, pendant une vingtaine d'années, dans la restauration à la clinique Richelieu. Sa paisible retraite vient de connaître des moments très émouvants. Le 19 mars dernier, dans notre commune, à l'occasion de la cérémonie marquant la fin de la guerre d'Algérie, il a reçu trois décorations de la part du Ministre des anciens combattants: la médaille des anciens combattants, la médaille de reconnaissance de la Nation et la médaille commémorative des opérations de sécurité et du maintien de l'ordre.

Par modestie, et parce que les souvenirs qu'il garde de cette période de sa vie sont douloureux, il n'avait pas souhaité être décoré. C'est l'insistance de ses proches qui a eu raison des réticences de Pierre Audouin. En 1960, il devance l'appel, part faire ses classes à Hourtin et part pour l'Algérie dans les fusiliers marins. Très vite dans la région d'Oran, puis en Tunisie et au Maroc, il sera confronté à la guerre et à ses horreurs. Il voit plusieurs de ses camarades tomber au combat. La cérémonie du 19 mars a permis à son épouse, à ses deux filles et à l'ensemble de sa famille de partager avec fierté la reconnaissance de la Nation pour les deux années qui auront marqué à jamais la vie de Pierre Audouin.



Plan Local d'Urbanisme (PLU), premières réunions...

Après le choix du cabinet d'étude CREA de La Rochelle, le travail d'élaboration du PLU de la commune a débuté en mars. Une commission d'élus, assistée par les techniciens des services de la Communauté de communes du pays Santon, travaille sur le projet en définissant un modèle de développement de la commune dans les 10 années à venir.

Une première réunion a permis la présentation des différents intervenants, du calendrier et du déroulement des différentes étapes par le cabinet. Ce travail devrait s'étaler sur une période de 18 à 24 mois, il est donc envisageable d'aboutir fin 2004, début 2005.

La seconde réunion s'est tenue en présence des représentants des différentes administrations concernées (DDE, DDA, DIREN, CAUE), du représentant de la Régie des eaux et du Premier adjoint de la ville de Saintes invité au même titre que tous les Maires des communes limitrophes. Le technicien du cabinet, après avoir collecté les différentes données concernant la commune, a présenté un premier diagnostic détaillé qui est en fait un état des lieux. Chacun des participants a pu ensuite faire part de ses remarques.

Les réunions à venir se feront autour d'un thème précis : agriculture, transport, urbanisme...

Deux réunions publiques sont programmées. La première permettra de présenter l'avancement du travail de réflexion. Il est bien sûr essentiel que le plus grand nombre soit associé à cet projet, c'est pourquoi il est souhaitable de participer à ces réunions publiques si vous en avez la possibilité.

Il est important de noter que la phase de zonage qui consiste à définir les futurs secteurs à urbaniser n'interviendra qu'à la fin de ce travail de réflexion et de concertation.

Régulièrement des informations seront transmises dans votre Bussac info ou par des Flash info. Une exposition sera installée en mairie durant toute la durée de ce travail, elle relatera au fur et à mesure l'avancement du PLU.

Cérémonie du 19 mars

La FNACA, par l'intermédiaire de M.Lagarde, son représentant à Bussac, a sollicité le Conseil Municipal pour célébrer la fin des hostilités en Algérie ; le cessez le feu a été ordonné le 19 mars 1962, et c'est cette date qui est honorée par les anciens combattants de la FNACA.



Une soixantaine de personnes se sont retrouvées

au cimetière pour participer à une cérémonie d'autant plus émouvante que le début de la guerre en IRAK était annoncé comme imminent.

Un habitant de la commune, Mr Pierre AUDOUIN reçu trois décorations de la part du Ministre des anciens combattants (voir un bussacais à l'honneur)

Puis les honneurs ont été rendus aux morts, une minute de silence a été respectée et chacun est ensuite reparti avec le sentiment que l'histoire se répète hélas régulièrement.

Réunion publique du 11 mars

Comme nous l'avons annoncé dans le numéro précédent de Bussac info, le Conseil Municipal a tenu une réunion de bilan de deux ans de mandat.

Mais peu de monde s'était déplacé, l'information n'ayant pas été rappelée par un flash info et c'est une erreur dont nous nous souviendrons pour les années prochaines...

Le Maire a d'abord remercié les Bussacais qui étaient là avant d'annoncer la démission de deux Conseillers Municipaux (dont l'un était Adjoint), Paul RAULT et Claudine RHE. Le Maire les a remerciés pour leur activité au sein du Conseil et a regretté leur décision tout en rappelant qu'il avait été convenu avec Paul RAULT qu'il passerait le relais après trois ans de mandat, il devance donc l'échéance d'un an.

Les thèmes qui ont été abordés par les gens présents ont concerné l'assainissement, la voirie, la vitesse des automobiles et motos dans la traversée du bourg et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.(PLU)

Un rendez-vous a été donné pour l'an prochain à la même date pour un bilan de trois ans de mandat. Cette réunion s'est terminée par le pot de l'amitié.

Merci Carole,

Carole Bretaud a quitté son poste en classe maternelle après cinq années passées au milieu des enfants scolarisés dans les classes de Mme Bocquet et de Mme Ferrer.

Guy Chapuis, Maire à l'époque, avait engagé Carole en Contrat Emploi Solidarité. Elle a bénéficié ensuite d'un Contrat Emploi Consolidé, mais ce dernier ne pouvait aller au-delà de cinq ans et il n'était pas possible de titulariser Carole, celle-ci n'ayant pas les diplômes nécessaires.

La Communauté De Communes, en charge des emplois d'ATSEM dans les écoles a dû déclarer la vacance du poste.

Que les enfants se rassurent ! ceux qui déjeunent à la cantine reverront Carole tous les midis au moment des repas et elle assurera les remplacements nécessaires.

Le Conseil Municipal, par la voix du Maire, a assuré Carole de sa reconnaissance et a tenu à la remercier de son travail auprès des enfants lors du pot de l'amitié préparé à son intention par ses collègues et les enseignants de l'école.

Bienvenue à Laure Faveau qui lui succède auprès des enfants et qui connaît l'école où elle a déjà fait un remplacement.

Le mot du président

Le Foyer Rural ? Mais qu'est ce donc ? Association d'éducation populaire créée en 1980 dont les statuts sont ceux de la FNFR adaptés . Depuis 23 ans il est le centre d'animation de la commune, auparavant confié à un comité des fêtes.

Depuis 23 ans des habitants de la commune et parfois d'ailleurs se sont succédés pour faire fonctionner cette association.

Des personnes ordinaires comme vous et moi, animés par l'envie de vivre pleinement leur citoyenneté.

Depuis 23ans toutes les sections du Foyer Rural ont été animées par des bénévoles, avec des moments intenses et des moments de réflexions.

Mais la commune grandit, de nouveaux habitants s'installent souvent attirés par l'animation de la commune. (c'était mon cas il y a 20 ans)

Mais nous, bénévoles, sommes amenés à nous poser la question : Comment intégrer les nouveaux habitants à cette vie associative si riche alors qu'ils ne nous laissent même pas l'opportunité de faire connaissance.

30 familles nouvelles cette année ont été invitées par le Foyer Rural à un pot de bienvenue.

La municipalité qui s'associe chaque année à cette manifestation était présente.

Sur 30 familles, 5 étaient présentes, 2 s'étaient excusées.

Dans les sections nous constatons également une désaffection aux animations organisées tout au long de l'année.

Ne négligeons pas cette forme de participation dont dépend la vie de l'association, car indirectement, les bénévoles actifs risquent de se démobiliser et par la même, mettre en jeu l'existence du Foyer.

On ne prend pas une carte d'adhérent à une association comme on prend un billet de cinéma.

Dans quelques temps arrivent les assemblées générales des sections. C'est un moment important de la vie associative. Des décisions y sont prises qui vous concernent (cotisation, etc...)

Le Foyer Rural compte 270 adhérents, venez assister aux AG .

Chaque section vous prévient de la sienne, et le Foyer Rural vous communique par l'intermédiaire de vos dirigeants la date de l'Assemblée Générale du Foyer Rural ; Tous les deux ans un appel à candidature est fait pour le renouvellement du tiers du conseil d'administration.

N' hésitez pas à nous rejoindre, car le foyer rural sera ce que vous en ferez.

Pour l'heure n'oubliez pas nos prochains rendez-vous :

-17 mai repas de la remise en forme(sous réserve)

-31 mai 20 ans du football

-1^{er} juin brocante du jumelage

-14 juin fête de la musique de Bussac(' pour ne pas faire concurrence à Saintes.....')

-27 juin Assemblée Générale du Foyer Rural

-du 13 au 20 juillet jumelage avec la réception des Suisses

-26 juillet Rallye de Saintonge

Jean-Paul Lajoie

Avis aux internautes

Vous pouvez retrouver les foyers ruraux sur w.w.w.mouvement-rural.org

les foyers ruraux travaillent en réseau depuis six mois grâce à A.U.P.R.E.S dont vous pourrez appréhender le sens sur le site ci-dessus.

Ce réseau permet aux adhérents connectés de savoir ce que font les autres foyers, comment ils le font et pouvoir poser des questions en lignes , même à la Fédération Nationale.

Information importante

La Fédération départementale organise avec Groupama le 25 mai à Taillebourg une réunion sur l'assurance des Foyers et des adhérents.

Tous les responsables y sont conviés

REUNION DES FOYERS RURAUX

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SANTON
LE 28 FEVRIER 2003

UN RAPIDE EXPOSE SUR LE POURQUOI DE CETTE REUNION :

Dans le cadre des Lois d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, apparaissent les Pays. (un Pays est un territoire qui présente une forte cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un Pays).

Dès que le périmètre d'étude du Pays est arrêté, une charte de Pays est élaborée par les communes et les groupements concernés qui ont obligation de créer un conseil de développement au sein de chaque Pays. L'un des objectifs prioritaires est le renforcement du partenariat entre les élus, les milieux socioprofessionnels et associatifs.

A cet effet, consciente des enjeux pour les territoires ruraux, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Charente Maritime a proposé aux administrateurs des Foyers, une journée d'information, d'échange et de réflexion sur le thème : « Les nouvelles territorialités, un projet pour les 10 prochaines années ».

Puis dans un deuxième temps , une rencontre entre Foyers Ruraux, sur la base géographique des Communautés de Communes a été programmée (5 Communautés de Communes dans le Pays de la Saintonge Romane).

REUNION DU 28 FEVRIER 2003 :

C'est ainsi que le Foyer Rural de Vénérand et de Bussac sous la présidence de Monsieur Marolleau (représentant de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux) devaient débattre et échanger leurs réflexions sur les coopérations entre les Foyers, les nouvelles collectivités territoriales, la synergie possible avec la Communauté de Communes . Nous devons également réfléchir à des projets en commun, essayer de les faire naître afin qu'ils soient validés et intégrés à la Charte de Pays.

Réunion très intéressante en perspective mais malheureusement le Foyer Rural de Vénérand n'était pas au rendez-vous et ainsi ce premier échange fut réduit à néant.

Les représentants du Foyer de Bussac, persuadés de l'importance des associations dans le Conseil de Développement du Pays, proposent une deuxième rencontre à leurs voisins du même secteur géographique.

Nous espérons vivement que les Foyers Ruraux du Pays de la Saintonge Romane favoriseront la mise en valeur des potentialités de ce territoire. Nous pouvons être des acteurs locaux importants au sein du Pays.

SOIREE ANTILLAISE

Samedi soir 5 avril, le comité de jumelage organisait sa soirée antillaise annuelle. Comme les années précédentes, elle connut un véritable succès.

Les tables couvertes de nappes et serviettes rouge et jaune, couleurs du blason créé à l'occasion des cérémonies du jumelage en mai 81, et de bouquets de fleurs attendaient les convives.

Dès 21 heures, 152 personnes se pressaient autour du punch, servi bien frais et accompagné de ses boudins antillais et acras de morue habituels. 60 litres de liquide furent consommés en moins d'une heure, réchauffant l'ambiance en faisant monter le ton des conversations.

Le buffet de salades dressé par le traiteur invitait les participants à assouvir les tiraillements de leur estomac provoqués par le divin breuvage. Suivait un assortiment de viandes, toutes plus délicieuses les unes que les autres. Colombo de poulet, un sublime jambon à l'ananas et un carré de porc de la même veine accompagnaient un excellent gratin de courgettes et bien sûr un riz antillais.

Plateau de fromages et assortiment de desserts précédaient le café suivi de sa dose de rhum ou de crème de bananes selon les goûts.

Pour faire digérer l'ensemble, place à la musique ! Pascal, le D.J local, animait de main de maître, la partie dansante alimentée par de nombreux airs et danses en provenances des îles.

L'ambiance atteint son maximum dans cette seconde partie de la nuit où chacun se dépensa sans compter.

Mais, même les meilleures choses ont une fin et il fallut bien se séparer au petit matin.

A l'année prochaine !

BROCANTE

Dimanche 1^{er} juin le comité de Jumelage organisera sa brocante annuelle, place d'Oron la Ville à la salle municipale.

Cette manifestation est l'occasion pour tous les Bussacais qui le souhaitent, de pouvoir proposer aux chineurs, privés ou professionnels, tous les objets et outils dont ils désirent se séparer.

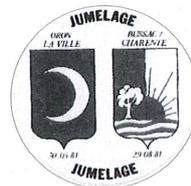
Une information prochaine sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Cette année, si la météo le permet, cette manifestation présentera une attraction particulière, à savoir un baptême de l'air en ballon.

En effet, en collaboration avec la mairie de Bussac, le Conseil Général mettra à notre disposition un pilote et son ballon qui sera amarré sur le terrain de football.

Au cours de l'après-midi, si la météo est favorable, ceux qui le souhaiteront, pourront s'élever dans les airs pour voir Bussac d'en haut.

Dès maintenant, n'oubliez pas de réserver votre journée !



VENUE DE NOS AMIS SUISSES.

Dans le cadre de nos échanges, nous recevrons cette année nos amis Suisses, pendant la semaine du 13 au 20 juillet. Le Comité travaille actuellement à l'organisation de cette semaine pour proposer visites, occupation et temps de détente.

Le Comité rappelle que ce jumelage avec Oron la Ville, commune du canton Vaudois de dimension semblable à la nôtre, est un jumelage municipal dont l'acte a été signé par nos édiles respectifs. Nos administrations communales sont donc fortement impliquées.

Pour Bussac, l'animation a été confiée au Foyer Rural qui a créé un Comité de jumelage ayant en charge les relations avec notre jumelle. Notre Comité a pour interlocuteur une Société de Jumelage qui a la même fonction pour nos amis suisses.

Le jumelage n'est pas réservé à un seul noyau, c'est l'affaire de tous, notre comité est très ouvert et prêt à recevoir tous ceux qui souhaiteraient s'impliquer dans l'animation et participer à la réception de nos amis.

Faisons en sorte de leur faire découvrir et aimer notre commune et notre région !

Le Comité de Jumelage

SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Dimanche 06 avril 2003, une vingtaine d'adhérents GV ont fait un parcours santé sur Bussac. Ce parcours était animé par Sylvie GAQUERE et Jeanine COSTE.

Nous rappelons également que le repas fruits de mer organisé par la section GV aura lieu le 18 octobre 2003. Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Ci-dessous le programme des randonnées pédestres des mois de mai et juin 2003 :

| DATES | DEPART | LIEUX DE RENDEZ-VOUS | RANDONNEES |
|---------------|---------|-----------------------------------|------------------------------|
| Lundi 26 mai | 14 H 00 | St Savinien- la Grenouillette | Le Bois des Moines |
| Lundi 02 juin | 09 H 00 | St Brie des Bois – parking du lac | Vallon du Millet |
| Jeudi 12 juin | 09 H 00 | Fenioux - mairie | La Fosse à L'eau |
| Lundi 16 juin | 09 H 00 | Lormont bas – parking bus | La Charente circuit des Arcs |
| Lundi 23 juin | 09 H 00 | Varzay - église | Le bois de Liauze |
| Lundi 30 juin | 09 H 00 | Le Douhet – parking château | Circuit des Acqueducs |

PENSER A : ETRE A L'HEURE

ETRE BIEN CHAUSSE

EMPORTER DE L'EAU

ST SAVINIEN organise chaque mois une sortie d'une journée.

S'adresser à Monsieur GONZALES Denis au 05.46.90.24.06

**La randonnée annuelle organisée
par la section GV
aura lieu le dimanche 18 mai**

Rendez-vous à la base nautique
de **PORT D'ENVAUX** à 8 heures 30.

Départ 9 heures pour une marche d'environ 15 km.
A l'arrivée apéritif offert par la section
suivi d'un pique-nique, chacun apporte son panier.

Les enfants seront sous l'entière responsabilité
de leurs parents.



SECTION TENNIS DE TABLE

Le critérium organisé par l'animateur cantonal Serge Prouza s'est déroulé du 12 novembre 2002 au 8 mars 2003, en 10 matches aller, retour.

L'équipe de Bussac a obtenu 4 victoires, 1 match nul et 5 défaites.

La finale pour départager les six équipes en présence a été disputée à Fontcouverte dans un très bon esprit sportif et de convivialité.

Les vaillants joueurs Bussacais ont terminé à la troisième place derrière les intouchables Fontcouvertois.

Classement : 1^{er} Fontcouverte 1 (30pts)- 2^{ème} Fontcouverte 2 (25pts)- 3^{ème} Bussac (19pts)- 4^{ème} Préguillac (18pts)- 5^{ème} Dompierre 1 (16pts)- 6^{ème} Dompierre 2 (11pts).

Tous nos remerciements aux valeureux joueurs de Bussac qui ont brillamment défendu les couleurs de la commune.

A la saison prochaine.

SECTION TENNIS

Deux équipes ont été engagées en championnat départemental, une en « light » comprenant deux joueurs minimum pour disputer deux simples et un double ; l'autre en vétérans de plus de 45 ans composée de trois joueurs minimum pour disputer deux simples et un double.

La première équipe a déjà remporté trois de ses cinq rencontres.

La seconde a perdu son premier match contre Jonzac.

SECTION FOOTBALL : 20 ANS

Cela fait déjà 20 bougies à souffler pour notre section.

Nous invitons tous les dirigeants et joueurs qui ont participé au club depuis sa création, en date du mois d'avril 1983.

Cette journée du 31 mai 2003 débutera à 15h30, au stade d'Oron-la-ville par les rencontres de catégories débutants et poussins, puis suivront les matches d'anciens, et enfin elle se terminera par l'équipe fanion face à celle qui a connu la montée en P1.

Le bureau invite à cette occasion M. le Maire, le conseil municipal, le président du foyer rural et M. Bonache, président du district Aunis-Saintonge.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité et le foyer rural sera servi à 18h30 et sera suivi d'un repas qui clôturera cette grande journée.

Le bureau



La Boule Bussacaise



La saison de Pétanque a commencé avec les beaux jours. Le premier concours officiel s'est déroulé le samedi 1^{er} mars et a rassemblé 52 doublettes.

Les entraînements du mercredi après midi et du dimanche matin ont repris et à partir du 2 mai jusqu'à la fin septembre, nous nous retrouverons tous les vendredis soir.

Comme tous les ans, la Boule Bussacaise organise :

- des concours communaux (réservés aux bussacais) : à la mêlée et en doublettes

- des concours ouverts à tous (licenciés ou non) : en doublettes constituées .

Dates à retenir :

- Dimanche 25 mai (14h30) : concours ouvert à tous.
- Samedi 21 juin (18h30) : concours ouvert à tous.
- Vendredi 04 juillet (20h30) : concours communal.
- Lundi 14 juillet (14h30) : concours ouvert à tous.
- Vendredi 1^{er} août (20h30) : concours communal.
- Vendredi 08 août (20h30) : concours ouvert à tous.
- Vendredi 22 août (20h30) : concours communal.
- Samedi 06 septembre (14h30) : concours officiel (réserve aux licenciés)

- Vendredi 19 septembre (20h30) : concours ouvert à tous.

Samedi 15 novembre : Loto de la Boule Bussacaise

Venez donc nous retrouver et exercer votre adresse. Vous ferez peut-être la connaissance de voisins que vous n'aviez pas encore eu l'occasion de rencontrer....

A bientôt sur le terrain !!
Le bureau de la Boule Bussacaise.

Association Mélody

Le concours annuel du Centre d'animation du Poitou-Charentes s'est déroulé le 29 et 30 mars. Mademoiselle **Maulavé Cindy** participait à ces épreuves en Moyen 3 (1^{ère} catégorie du niveau moyen).

Elle a reçu un 1er prix Médaille d'Or avec 184 points.

C'est une première marche vers les hauts niveaux !
Bravo !



BUSSAC-SUR-CHARENTE

CARNAVAL. Les enfants ont défilé dans les rues

Déguisements et friandises



Accueil des nouveaux Bussacais

Photo M.C. Reix

Vendredi 14 février, à la salle municipale, le foyer rural, associé à l'équipe municipale, ont accueilli près de trente nouvelles familles, installées sur la commune durant l'année passée. Cette rencontre permet aux nouveaux arrivants de connaître la

vie associative du village, découvrir les activités proposées ainsi que les dirigeants. Ainsi, tout est mis en œuvre pour faciliter leur intégration au sein du village. Comme à l'accoutumée, cette réunion s'est achevée autour du verre de l'amitié.



PHOTO M.C. REIX

Défilé dans les rues

Il était une fois, dans une école merveilleuse, par une matinée de printemps, 120 enfants qui enfilaient le costume de leur héros préféré pour une grande parade dans les rues du village.

En effet, samedi 7 mars, Bussac-sur-Charente s'est réveillé par des chants, des musiques, des cris des élèves de l'école Gustave-Courbet. Au son des maracas,

confectionnées par de petites mains habiles (boîtes de conserves et haricots secs), tous les enfants se sont montrés avec leurs plus beaux atours. Tous ces déguisements auraient pu décrocher un premier prix, et l'on peut saluer le talent de certaines mamans ou mamies couturières. Camille nous dit : « C'est mamie qui m'a fait mon costume de corbeau, attention à mon bec, il est fragile ! »

Beaucoup de personnages connus étaient au rendez-vous. Les Blanche-Neige, Cendrillon, fées, princesses étaient en vedette chez les petites filles et Batman était le plus représenté chez les garçons.

Chevaliers en armure et justiciers en tout genre veillaient au bon ordre de la manifestation qui, cette année encore, s'est clôturée avec une dégustation de friandises.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

REUNION PUBLIQUE. Peu de monde à la réunion organisée. Deux démissions au Conseil municipal ont été annoncées

Ils seront treize à table.

« Nous n'avons pas d'échéances à court terme ni d'enjeux importants, qui auraient pu mobiliser un peu plus les gens du village », annonce en introduction Christophe Dourthe déplorant la faible participation à la réunion publique organisée par le Conseil municipal, mardi 11 mars, à la salle municipale.

« Pourrait-on penser que les gens ne se sont pas déplacés parce que tout va bien, ce qui serait une bonne nouvelle ! Je pense plutôt que les Bussacais ont oublié ce rendez-vous, annoncé depuis quelques semaines déjà. »

Deux démissions. Ceci dit, entrons dans le vif du sujet. La nouvelle est lancée : la démission de deux conseillers municipaux, Paul Rault et M. Rhé, respectivement quatrième adjoint et conseillère municipale. Christophe Dourthe accepte le départ de Paul Rault qui maintenant préfère aspirer à une retraite plus

paisible et se consacrer un peu plus à sa famille. L'équipe municipale regrette son départ car il avait déjà acquis une expérience de son mandat avec Guy Chalmers et a mis ses compétences au service de la commune pendant deux ans, en prenant en charge la gestion des bâtiments.

Quant à M. Rhé, qui quitte le Conseil municipal pensant ne pas y avoir sa place et ne rien apporter de concret à la commune, le maire regrette aussi son départ, considérant qu'il connaît bien cette commune rurale et apportait son expérience et son vécu, étant originaire de Bussac.

Les prochaines réunions municipales se dérouleront dorénavant à treize.

Vitesse. Le ton est grave. Les habitants s'inquiètent de la vitesse excessive de certains automobilistes, lors de la traversée du village.

En effet, une grande ligne droite n'incite pas les conducteurs à respecter les limitations de vitesse



PHOTO M.L.R.

Réunion Hélas peu de monde à la réunion

et chacun craint pour les abords de l'école et des commerces. Plusieurs idées ont été lancées, maintenant reste à plancher sur la bonne solution.

Appel aux bénévoles. Les Bussacais ne s'investiraient-ils pas assez à la vie de leur commune ? C'est à croire ! Il est lancé un appel aux bénévoles qui souhaitent

consacrer un peu de leur temps pour faire vivre les clubs du Foyer rural. Pourtant Bussac reçoit chaque année une trentaine de nouvelles familles et Christophe Dourthe en profite pour saluer le travail en constante augmentation du personnel communal, tant à la mairie, à l'école ou à la charge de l'entretien du village. A la question, souhaitez-vous garder le caractère rural de la commune. Le maire répond par l'affirmative, présentant le projet de transformation du Plan d'Occupation des Soils (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ainsi maîtriser les constructions futures sur le territoire de la commune.

Revoilà le tout-à-l'égoût. Emploisons-là tous les adjectifs, sujet épique, douloureux, enfin un casse-tête et surtout tirelire. Toutes les solutions sont envisagées, aucune retenue. Rien en presse, alors attendons encore un peu, prochain rendez-vous, l'année prochaine, même date, même heure, mais avec un peu plus de monde !

Marie-Laure Reix

